

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus, tenue au bureau municipal, le mardi 10 septembre 2013 à 20 h et à laquelle sont présents les conseillers Étienne St-Louis, Robert Pelletier, Joanne St-Louis, Sylvie St-Louis, Robert Dupuis, Marilène Charbonneau, sous la présidence de M. le maire, Stéphane Roy. Le secrétaire-trésorier/directeur général, Yves Larocque, la secrétaire-trésorière adjointe/directrice générale adjointe, Gisèle Lauzon, le directeur des travaux publics, Mario St-Louis, sont également présents ainsi que 11 personnes.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à cette séance ordinaire du 10 septembre 2013.

263-09-2013
Adoption de
l'ordre du jour

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Joanne St-Louis
et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté

en ajoutant l'item suivant à varia :

13.1 Bourse d'étude CRJ

et en rayant les items **9.1 (Formation inspecteur)** et **11.1.(Achat équipement, matériel et fourniture – voirie)**

De plus, il est résolu que l'ordre du jour demeure ouvert.
ADOPTÉ.

264-09-2013
Adoption du
procès-verbal

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Robert Pelletier
et unanimement résolu que les procès-verbaux de la
séance ordinaire du 6 août 2013 et de l'ajournement du 14 août 2013, soient adoptés.
ADOPTÉ.

265-09-2013
Adoption
des comptes

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Marilène Charbonneau
et unanimement résolu que le secrétaire-trésorier/
directeur général soit autorisé à payer les comptes tels qu'ils apparaissent sur une liste portant le
numéro de folio 100769-09-2013 et le numéro de la présente résolution pour un total de comptes à payer de
233 312,03 \$ et la liste sélective venant de l'historique des chèques n° 3039 à 3095 et des confirmations internet n°
22110-11314 à 23510-98493 pour un montant de 60 382 34, une liste de factures rajoutées portant les numéros
de chèques 3099 à 3104 et confirmations internet 24811-82888 à 24811-98152 pour un montant de 32 340,24 \$ et
des comptes à payer de 27 164,71 \$ et une liste des salaires de 55 001,77 \$.
ADOPTÉ.

Correspondance

Correspondance

- | | | |
|---|--|---|
| - | Ministère des Ressources naturelles | Bail partie du lot 11C Rang 6 canton de Bigelow |
| - | Commission de toponymie du Québec | Attestation d'officialisation (chemin de la Camomille) |
| - | Société d'habitation du Québec | États financiers 2012 HLM |
| - | Ministère du Développement durable,
Environnement, Faune et Parcs | Programme sur la redistribution aux municipalités des
redevances pour l'élimination des matières résiduelles |
| - | Ministère du Développement durable,
Environnement, Faune et Parcs | Autorisations environnementales dans la rive, sur le
littoral et dans la plaine inondable des lacs et cours
d'eau |
| - | Régie des alcools, des courses et des jeux | Demande de licence ou de permis (Bar salon Taram) |
| - | Municipalité de Duhamel | Résolution concernant les projets de règlements
d'urbanisme – révision quinquennale |
| - | Tourisme Laurentides | Rapport d'activités 2012-2013 |
| - | Régie des alcools, des courses et des jeux | Demande de licence ou de permis (Laus-Berge du
village) |

Information

Information

Monsieur le maire, Stéphane Roy, donne information sur les sujets
suivants :

- Soirée reconnaissance aux bénévoles le 19 octobre 2013
- Déjeuner du maire au profit de Centraide le 13 octobre 2013

Dépôt de document

- Déclarations d'intérêts pécuniaires
- Stéphane Roy
- Robert Dupuis
- Marilène Charbonneau

266-09-2013 – AMENDEMENTS AU BUDGET 2013

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Robert Dupuis

et unanimement résolu que les amendements au budget 2013 soient adoptés tels qu'ils apparaissent sur des documents datés du 31 août 2013 et portant le numéro de la présente résolution.

ADOPTÉ.

267-09-2013
Carte vélo

Proposé par Marilène Charbonneau
appuyé par Joanne St-Louis

et unanimement résolu de souscrire à la "Carte vélo 2014" des Laurentides produite par le CLD Antoine-Labelle, pour un montant de 448,40 \$ taxes incluses.

ADOPTÉ.

268-09-2013
Entente
Service Canada

Proposé par Marilène Charbonneau
appuyé par Robert Pelletier

et unanimement résolu d'autoriser la SADC de Papineau inc. à donner à Service Canada le privilège d'utilisation des locaux situés au 4, rue de l'Église à Notre-Dame-du-Laus (Québec) JOX 2M0, dans le but de permettre à des employés de Service Canada, selon un horaire préalablement établi, d'offrir à la population de Notre-Dame-du-Laus, l'accès aux différents services en ligne du Gouvernement du Canada, plus particulièrement, ceux de Service Canada et ses ministères partenaires.

ADOPTÉ.

269-09-2013
Arrérages
de taxes

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Étienne St-Louis

et unanimement résolu que la liste des comptes à recevoir suivants soit transmise à notre conseillère juridique, Me Marie-Josée Beaulieu, avocate, afin qu'elle procède à la récupération des arrérages de taxes :

- 7894-08-6733 998,47 \$
- 8317-59-6590 1 095,27 \$

ADOPTÉ.

270-09-2013
CPPB – demande
de remboursement

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par Sylvie St-Louis

et unanimement résolu que les frais d'entretien et d'opération du Bureau d'accueil touristique pour l'année 2013, au montant de 8 000 \$ soient remboursés à la Corporation du Parc du Poisson-Blanc.

ADOPTÉ.

271-09-2013
Mandat auditeur
programme TECQ

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Marilène Charbonneau

et unanimement résolu que la firme Rochon, Dumoulin, comptables professionnels agréés, soit mandatée pour la préparation de l'audit dans le cadre du programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2009-2013.

ADOPTÉ.

272-09-2013
Budget élections

Proposé par Stéphane Roy
appuyé par Étienne St-Louis

et unanimement résolu de rendre disponible le budget de 10 500 \$ prévu au poste budgétaire 02 140000 000 pour les élections municipales 2013.

ADOPTÉ.

273-09-2013
Demande de
remboursement
dérogation mineure

ATTENDU QU'une demande dérogation mineure a été déposée en date du 26 mai 2007 pour la propriété située au 258, montée Longpré;

ATTENDU QU'aucune suite n'a été donnée à cette demande et que le propriétaire demande aujourd'hui un remboursement de ladite dérogation;

ATTENDU QUE le délai pour un remboursement est maintenant prescrit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Roy, appuyé par Étienne St-Louis et unanimement résolu de ne pas donner suite à la demande de remboursement de la dérogation mineure n° 2007-00121.

ADOPTÉ.

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Étienne St-Louis

et unanimement résolu qu'une aide financière au montant de 1 000 \$ soit versée au club de l'Âge d'Or les Quatre As de Notre-Dame-du-Laus afin de leur venir en aide pour l'organisation de leurs activités 2013-2014.

ADOPTÉ.

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Robert Dupuis

275-09-2013
Régime de retraite
gestion de contrat

et unanimement résolu que le conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus accepte que Fiducie Desjardins agisse à titre de fournisseur de service pour le régime de retraite des employés municipaux et que Mme Gisèle Lauzon, secrétaire-trésorière adjointe/directrice générale adjointe, soit autorisée à signer le protocole d'entente de gestion pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus tenant compte du consensus qui s'est dégagé sur ce sujet lors de la rencontre du 13 août 2013.

ADOPTÉ.

Formation inspecteur

Formation inspecteur

Cet item est radié.

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par Robert Pelletier

276-09-2013
Droit de passage
reconnu

et unanimement résolu de reconnaître à titre de chemin privé, depuis 1977, le chemin conduisant à la propriété de Mylène Cyr, Dominique Cyr et Maurice Chénier ou représentant et situé sur les lots 27-5, 28A-8, 28A-9 Rang 1 canton de Wells et tel qu'il apparaît sur un plan préparé par Denis Robidoux, arpenteur géomètre, portant le numéro de dossier 13L-230 et numéro de minute 9797 annexé à la présente résolution pour en faire partie.

ADOPTÉ.

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Joanne St-Louis

277-09-2013
Analyse des
piézomètres

et unanimement résolu que la Firme Fondex Shermont soit mandatée afin de procéder à l'analyse et l'échantillonnage des piézomètres au site de lagune de boues de fosses septiques.

ADOPTÉ.

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Sylvie St-Louis

278-09-2013
Travaux voirie

et unanimement résolu que le directeur des travaux publics soit autorisé à effectuer les travaux suivants :

- Nettoyage fossés Traverse des Cèdres..... 400 \$ ±
- Changer deux ponceaux chemin Philippe 2 530 \$ ±

ADOPTÉ.

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Marilène Charbonneau

279-09-2013
Achat fourniture
et équipements

et unanimement résolu que le directeur des travaux publics soit autorisés à effectuer les dépenses suivantes :

- Moteur hydraulique brosse balai mécanique..... 1 370 \$ ±
- Lit de mécanicien..... 200 \$ ±
- 2 couteaux pour pelle à neige 300 \$ ±
- Réservoir à l'huile pour garage..... 2 810 \$ ±

ADOPTÉ.

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Marilène Charbonneau

280-09-2013
Entente
Paul Cyr

et unanimement résolu de reconduire l'entente avec M. Paul Cyr, relativement au déneigement des chemins "*montée Thibodeau, Lac-Campion et Ruisseau-McKay*" et ce pour la saison 2013-2014.

De plus, que le maire et le secrétaire-trésorier/directeur général, soient autorisés à signer l'entente pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉ.

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Marilène Charbonneau

281-09-2013
Entente
Rhéaume Sarazin

et unanimement résolu de renouveler l'entente avec M. Rhéaume Sarazin relativement à l'aménagement d'une réserve de sable à abrasif pour l'hiver 2013-2014.

De plus, que le maire et le secrétaire-trésorier/directeur général, soient autorisés à signer l'entente pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉ.

282-09-2013 – BRANCHES CASTORS – ROUTE # 4

ATTENDU QUE la route # 4, aussi connue comme chemin de la Rivière-du-Sourd, est un chemin à vocation forestière et dans bien des circonstances, un chemin intermunicipal conduisant dans la région de la Petite-Nation;

ATTENDU QUE les intervenants forestiers, les travailleurs, les usagers de la réserve Papineau-Labelle et le grand public en général, utilisent ce chemin car il est situé, en fait, au cœur du territoire convoité;

ATTENDU QUE ce chemin est très souvent détérioré à cause des barrages de castors et des branches qui obstruent les ponceaux et que le chemin est à réparer à chaque printemps;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Laus a déjà investi des dizaines de milliers de dollars pour la remise en état de la route forestière # 4 au printemps 2013;

ATTENDU QUE nous sommes d'avis que personne n'a intérêt à ce que ce chemin soit abandonné;

ATTENDU QU'il y a lieu, à ce moment-ci, de s'adresser aux producteurs forestiers en demandant une participation au niveau de contrôle des castors et de l'émondage aux endroits stratégiques;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Joanne St-Louis, appuyé par Marilène Charbonneau et unanimement résolu qu'une demande soit adressée à M.C. Forêt, représentant des intervenants forestiers, pour une contribution au niveau du contrôle des castors et de l'émondage.

De plus, qu'une copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Ressources naturelles et de la Faune, secteur des forêts.

ADOPTÉ.

283-09-2013
Camion incendie
soumission
et contrat

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus a demandé des soumissions pour la fourniture d'un camion autopompe tel que décrit dans les documents de soumission;

ATTENDU QUE les documents d'appel d'offres prévoient au paragraphe 2.2 que le prix que doit soumettre le soumissionnaire devra être un prix forfaitaire;

ATTENDU QUE la formule d'attestation faisant partie des documents de soumission spécifie « *que le prix soumis à la formule officielle de soumission est forfaitaire* »;

ATTENDU QUE les documents de soumission, en outre du prix forfaitaire, demandaient aux soumissionnaires d'indiquer les prix pour des éléments qui seraient optionnels au choix de la municipalité;

ATTENDU QUE la nature juridique même d'une option est d'être un choix permettant uniquement et au seul bénéficiaire de l'offre de lever l'option et ce, à l'exclusion de toute décision du soumissionnaire;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à l'ouverture publique des soumissions le 5 juillet 2013 aux bureaux de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus, situés au 66, rue Principale à Notre-Dame-du-Laus et qu'un procès-verbal a été tenu de telle assemblée d'ouverture, mentionnant la présence des personnes ayant assisté à l'ouverture;

ATTENDU l'obligation de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus de respecter les principes sous-jacents aux restes des appels d'offres et demandes de soumissions,

- Le respect de légalité des soumissionnaires
- La recherche du meilleur et plus bas prix possible quant à une soumission conforme et ce, au bénéfice de la collectivité;

ATTENDU, entre autres, que l'application du principe de l'égalité des soumissionnaires interdit à la municipalité de tenir compte de toute modification qui pourrait être faite aux documents de soumissions déposés par l'un ou l'autre des soumissionnaires, après la date et le moment du dépôt des soumissions;

ATTENDU QU'après les résultats des examens et des analyses des soumissions déposés par nos services juridiques et de consultation, il appert que la soumission conforme la plus basse est celle présentée par la firme Carl Thibault inc;

ATTENDU QUE la Municipalité désire acheter le camion autopompe par contrat de vente à tempérament régi par les articles 174.5 et suivants du Code civil du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Roy, appuyé par Robert Pelletier et résolu que la soumission présentée par la firme Carl Thibault inc. au montant de 344 753 \$, taxes applicables en sus, pour la fourniture d'un camion incendie autopompe, soit acceptée étant le plus bas soumissionnaire conforme.

De plus, qu'au moment du contrat d'achat, le conseil municipal désire se prévaloir des modalités du programme PROFAM (vente à tempérament);

De plus, que M. le maire et le secrétaire-trésorier/directeur général, soient autorisés à signer tous les documents utiles pour donner plein effet à la présente résolution;

De plus, que le secrétaire-trésorier/directeur général soit autorisé à signer tous les documents aux fins d'immatriculation auprès de l'Assurance Automobile du Québec.

Le vote est demandé : 3 pour et 3 contre : Étienne St-Louis et Joanne St-Louis désirent inscrire leur dissidence. Le maire vote pour

ADOPTÉ.

284-09-2013 -LOISIRS – ACTIVITÉS

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par Marilène Charbonneau
et unanimement résolu que la directrice du service des
loisirs soit autorisée à mettre, gratuitement, le centre des loisirs à la disposition des organismes suivants :

- Formation RCR offert par Santinel 29 octobre et 4 novembre
 - Programme SMASH – 22 octobre, 5, 19 et 26 novembre, 10 décembre.
- ADOPTÉ.

285-09-2013
Achat matériel
équipement et
fourniture

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par Marilène Charbonneau
et unanimement résolu que la directrice du service des
loisirs soit autorisée à faire l'acquisition des fournitures et équipements suivants :

- Création décoration – activité Halloween500 \$
 - Danse pour les 10-15 ans – Halloween.....200 \$
 - Achat 2 gilets - identification responsable pour activités.....50 \$
 - Horloge.....75 \$
- ADOPTÉ.

286-09-2013
Bibliothèque
subvention

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Sylvie St-Louis
et unanimement résolu qu'une quatrième tranche de
subvention au montant de 2 000 \$ soit versée au compte de la bibliothèque.
ADOPTÉ.

287-09-2013
Bourse d'étude
Centre ressource
jeunesse

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Joanne St-Louis
et unanimement résolu qu'un montant de 500 \$ soit
versé au comité de bourse d'étude du Centre Ressource jeunesse de Notre-Dame-du-Laus et ce, dans le but de venir en
aide aux jeunes qui désirent poursuivre leurs études.

ADOPTÉ.

288-09-2013
Levée de
la séance

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Joanne St-Louis
et unanimement résolu que la présente séance soit
levée. Il est 20 h 40.

ADOPTÉ.

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.

Par
maire

Par.....
sec.-trés./dir. gén.

Je, Stéphane Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de
toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Stéphane Roy
Maire